

Bretagne rurale et urbaine  
pour un développement  
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel  
evit an diorren padus



## ► La Grignonnais (44)

# Une filière bois communale qui mise sur la diversification des sources d’approvisionnement

Parcelles communales, haies au bord des routes, fossés de remembrement, agriculteurs ou particuliers, les sources d’approvisionnement en bois local sont variées et complémentaires.

La Grignonnais est une commune d’une superficie de 2 122 ha située sur l’axe Rennes-Nantes, à 1/2h de Nantes, 3/4h de Rennes et de la côte atlantique. Comptant 1 634 habitants (au 1er janvier 2016), la population de La Grignonnais ne cesse d’augmenter, particulièrement dans la partie agglomérée du bourg. Les bâtiments publics, concentrés dans le bourg, étaient jusqu’en 2012 chauffés par d’anciennes chaudières fioul.

### ➤ Deux études pour dimensionner l’équipement et les besoins à venir

En 2010, constatant le vieillissement des deux chaudières au fioul, la commune réfléchit à la mise en oeuvre d’un réseau de chaleur. Afin de conforter leur choix, les élus visitent des projets similaires, et font appel au CIVAM 44\*. S’en suivent deux études :

- d’une part pour dimensionner le réseau de chaleur et estimer les coûts d’investissement et de fonctionnement, la commune fait appel au bureau d’études « Airéo Energies ». Les besoins en bois sont alors évalués à environ 60 tonnes par an.

- d’autre part, « afin de voir si on peut trouver ces 60 tonnes sur la commune », les élus sollicitent le CIVAM pour réaliser une étude des ressources en bois énergie sur les haies bordant les chemins de remembrement. Le potentiel de chaque haie est caractérisé selon le type de bois, la densité de la haie, l’urgence d’utilisation, l’accessibilité au site.

Au final, 24 km linéaires de chemins, soit 48 km de haies sont étudiés pour une valorisation en bois-énergie, sur les 180 km linéaires que compte la



Les arbres sont déchiquetés à l’aide d’une machine louée à une entreprise privée. Les troncs sont attrapés à l’aide d’un grappin, puis déchiquetés et envoyés dans une remorque.

commune. « Sur ces 24 km de chemins communaux, on peut prélever 40 tonnes de bois par an, correspondant seulement à la pousse annuelle », précise Nicolas Bodineau, adjoint à l’environnement. « Ces haies sont principalement constituées de saules, de chênes et de frênes ».

L’étude, qui donne lieu à la réalisation d’un plan de gestion bocagère sur 15 ans, a bénéficié d’un financement à hauteur de 55% par le programme européen LEADER.

### ➤ Des sources d’approvisionnement variées

Lors du lancement du réseau de chaleur en 2012, la chaudière est alimentée par du bois issu d’une parcelle communale boisée, d’une surface de 1 ha.

La SCIC Bois Energie 44, qui a vocation à promouvoir la production de plaquettes exclusivement bocagères, a complété l’approvisionnement en bois déchiqueté durant les 2

## La gestion du réseau de chaleur



Les nouvelles tâches liées au réseau de chaleur bois sont assurées par l’agent communal, en plus de ces activités initiales. Il s’agit de l’abatage des arbres, du déchiquetage, du remplissage de la chaudière et de sa maintenance technique. Pour l’année 2015, cela représente 290 heures au total, soit 17% d’un temps plein sur l’année.

Les plaquettes déchiquetées sont acheminées vers la plateforme de stockage du bois. Elles sont simplement entreposées sur des bâches, qui sont ensuite refermées de façon étanches et lestées. ■

premières années, pendant que les élus travaillaient à développer un approvisionnement communal. 70 tonnes de bois sont finalement nécessaires au fonctionnement annuel de la chaudière depuis l'extension du réseau réalisée en 2015 (agrandissement de l'école).

Rapidement, la filière bois-énergie communale a pris corps ; elle s'appuie sur 5 sources de bois différentes et complémentaires qui concourent à part égales à l'approvisionnement de la chaufferie :

### ➤ Exploitation des haies de bords de routes

Un chantier test a eu lieu en 2014, sur un chemin communal de 500 m qui avait été identifié par le CIVAM dans le cadre du plan de gestion du bocage (PGB) réalisé en 2012. « Il s'agissait d'une haie qu'il était urgent de couper pour des raisons de régénération et de sélection du bois », précisent les élus.

La commune n'étant pas propriétaire du bois, elle a proposé aux propriétaires riverains de signer une convention proposant deux possibilités :

- Intervention en direct des propriétaires, qui coupent le bois et le récupèrent tout en bénéficiant des conseils de la commune sur la taille,
- Ou délégation de l'intervention à la commune, avec don du bois coupé.

Sur les 4 propriétaires concernés, trois ont délégué l'exploitation du bois à la

“

C'est notre rôle d'élu, que de soutenir le travail des bois de haie sur notre commune

”



Monique Jamin  
Maire

commune ; le quatrième a lui-même entretenu la haie. « Il a été conseillé par l'agent communal et un élu, pour entretenir sa haie (sélection des hauts-jets, recépage, formation de têtards) », indique Nicolas Bodineau.

### ➤ Rachat de bois à des agriculteurs

Pour définir ensemble les modalités de rachat du bois, la commune et les agriculteurs ont co-rédigé une charte. Celle-ci fixe le prix de rachat de chaque tonne verte par la commune à 57 € et impose notamment aux agriculteurs de réaliser un plan de gestion du bocage.

En 2016, deux fermes se sont déjà lancées et quatre autres sont intéressées. « Les agriculteurs ont compris l'intérêt de travailler les haies », se réjouit Monique Jamin, maire.

### ➤ Exploitation de parcelles communales boisées

La commune disposait d'un hectare boisé exploitable dès l'installation de la chau-



Une fois abattus, les arbres sont déchiquetés en plaquettes de 10 - 15 cm de longueur.

dière. Etant propriétaire d'une autre parcelle d'un hectare, celle-ci a été mise en pousse (plantation de charme et frênes) pour compléter l'approvisionnement de la chaudière.

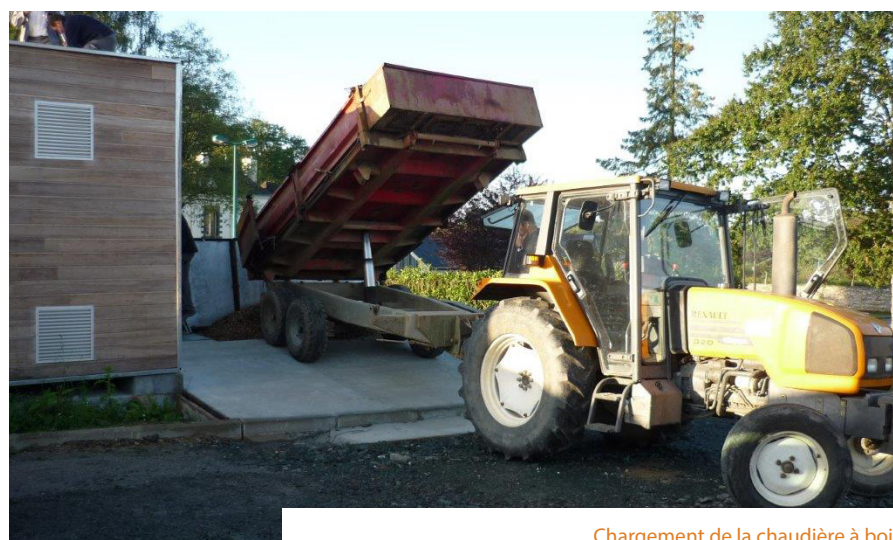
### ➤ Bois issu des particuliers, ou « bois d'opportunité »

Les particuliers aussi peuvent contribuer à l'alimentation de la chaudière ! La commune a mis en place une convention qui leur est spécifique, fixant les conditions matérielles et économiques d'exploitation de leur bois. Ainsi, les particuliers qui le souhaitent abattent eux-même les arbres, et la commune se déplace pour récupérer le bois, au prix de 20 €/tonne humide. En amont, l'agent vérifie le diamètre du bois, l'accessibilité du site, ainsi que le volume de bois concerné (8m<sup>3</sup> minimum).

### ➤ Le bois des ripisylves des fossés de remembrement

La commune s'est rapprochée en 2015 de l'association foncière de remembrement pour exploiter 1 km de fossé, qui a ainsi permis de produire 60 tonnes de bois ! Néanmoins l'expérience montre que « Ces fossés ne sont pas toujours faciles à exploiter car difficiles d'accès et riches en saule qui est un bois très volumineux mais peu dense ».■

\* Voir fiche La Grignonais : réseau de chaleur



Chargement de la chaudière à bois

### CONTACT :

Monique Jamin, maire / Tél. mairie : 02 40 51 36 61 / e-mail : mairie@lagrignonais.fr

BRUDED est soutenu par :

